



Association à but non lucrative

Par **Pittbull80**, le **19/07/2016** à **15:45**

Bonjours, voilà mon problème :

En l'espèce, un club de handball va payer sa formation à l'un de ses licenciés.

Mais est-il possible, en contre partie, d'imposer au licencié de rester au sein de ce même club pour une durée déterminée pour qu'il puisse profiter des bénéfices de cette formation en contre partie du paiement de cette formation ?